



Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

COMMUNIQUE A LA POPULATION

Avis de restriction de consommation

Suite à la réception le 20 novembre 2023 des résultats de l'analyse effectuée le 7 novembre 2023, nous vous informons d'une **teneur anormalement élevée en nitrates de 57.1 mg/l** supérieure à la limite de qualité réglementaire de **50mg/l** sur le réseau d'eau potable **de la commune de FOURCES**.

En conséquence, **cette eau est impropre à la consommation pour les nourrissons de moins de 6 mois ainsi que pour les femmes enceintes et allaitantes.**

Un dispositif de secours va être mise en place afin d'assurer un approvisionnement **de la population concernée**. Deux dépôts de bouteilles d'eau seront disponibles à compter du 22 novembre 2023 :

- Au local technique de la commune :
 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h
- Au siège du Syndicat Armagnac Ténarèze, ZI Lauron, 32800 Eauze
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le SAT met tout en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement. Un prélèvement de contrôle sera réalisé prochainement.

Le Syndicat Armagnac Ténarèze vous tiendra informé de l'évolution de la situation par le biais du site internet du SAT (www.sat32.fr), ainsi qu'un affichage en Mairie.

Pour le Syndicat Armagnac Ténarèze

Le 21/11/2023

